

BARÈME D'HONORAIRES



Tarifs maximum applicables au 1 février 2026

LOCATION D'HABITATION (vide ou meublée)

(Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi ALUR – Décret n°2014-890 modifié)

HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR	Honoraires TTC
▪ Honoraires d'entremise et de négociation (<i>Recherche du locataire, mise en relation, sélection du candidat</i>)	1% TTC du montant du loyer annuel hors charges

HONORAIRES À LA CHARGE DU PRENEUR ET DU BAILLEUR	Honoraires TTC
▪ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail - Zone non tendue	8,07 € TTC / m²
▪ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail - Zone tendue	10,09 € TTC / m²
▪ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail - Zone très tendue	12,10 € TTC / m²

▪ Réalisation de l'état des lieux – Toutes zones confondues	3,03 € TTC / m²
---	-----------------

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS

(Hors champ de la loi ALUR – liberté contractuelle)

Honoraires de location – Total : 3 mois de loyer HT / HC, répartis comme suit :	
▪ À la charge du bailleur : 1,5 mois de loyer HT / HC	
▪ À la charge du preneur : 1,5 mois de loyer HT / HC	
Les honoraires comprennent : ✓ la commercialisation du bien, ✓ la recherche et la sélection du preneur, ✓ la négociation et l'entremise, ✓ la rédaction du bail commercial ou professionnel, ✓ la réalisation de l'état des lieux.	
La rédaction du bail et l'état des lieux sont inclus uniquement pour les locaux standards. Les dossiers spécifiques, complexes ou portant sur des surfaces importantes pourront faire l'objet d'une prestation complémentaire sur devis.	
Minimum global d'honoraires : 1 800 € TTC	
<i>Honoraires dus à la signature du bail.</i>	

LOCATION DE GARAGES / PARKINGS

(Hors loi ALUR)

Honoraires de location – Total : 2 mois de loyer, répartis comme suit :	
▪ À la charge du bailleur : 1 mois de loyer	
▪ À la charge du preneur : 1 mois de loyer	
Les honoraires comprennent : ✓ la commercialisation du bien, ✓ la recherche et la sélection du preneur, ✓ la négociation et l'entremise, ✓ la rédaction du contrat de location.	
<i>Honoraires dus à la signature du contrat.</i>	
État des lieux – Garage / Parking : (Prestation optionnelle) - Forfait : 25 € TTC	

GESTION LOCATIVE COURANTE - LOGEMENT - à la charge du propriétaire	
Nombre de lots	Honoraires TTC
▪ De 1 à 2 lots	8,4 % du loyer encaissé
▪ De 3 à 5 Lots	7,80 % du loyer encaissé
▪ Plus de 5 lots	7,20 % du loyer encaissé

Minimum de perception : 30 € TTC / mois / lot

GESTION LOCATIVE COURANTE - GARAGES / PARKINGS ISOLÉS - à la charge du propriétaire	
Honoraires de gestion :	Honoraires TTC
▪ Garage < 80 €	6 € TTC
▪ Garage 80 à 120 €	9 € TTC
▪ Garage > 120 €	12 € TTC

GESTION LOCATIVE – LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS - à la charge du propriétaire	
<i>Locaux commerciaux, entrepôts, locaux d'activité, bureaux, hangars et plus généralement tout bien loué à usage professionnel ou commercial</i>	
Honoraires de gestion :	
▪ 9 % TTC calculés sur les loyers encaissés hors taxes et hors charges	

SERVICES PLUS - PRESTATIONS ANNEXES - à la charge du propriétaire	
▪ Garantie loyer impayés avec détériorations immobilières	2,35 % du loyer appelé
▪ Frais de dossier assurance GLI – constitution du dossier d'adhésion et demande d'agrément auprès de l'assureur pour la mise en garantie du lot (première mise en place)	60 € TTC
▪ Frais de dossier assurance GLI – constitution du dossier et demande d'agrément auprès de l'assureur à chaque renouvellement de locataire :	30 € TTC
▪ Permis de louer – Démarches administratives	60 € TTC
✓ Gestion de la réalisation des diagnostics	Inclus
✓ Suivi des impayés locatifs comprenant lettre de rappel, relance, frais de LRAR pour les loyers impayés, la mise en place d'un plan d'apurement et les démarches de conciliation amiable	Inclus, hors frais d'huissier, d'avocat et de procédure.
▪ Constitution et transmission du dossier administratif auprès d'un huissier ou d'un avocat (en l'absence d'assurance loyers impayés - GLI)	100 € TTC, hors frais et honoraires d'huissier ou d'avocat.
✓ Suivi des dossiers sinistre (déclaration, pilotage, suivi des remboursement)	Inclus
✓ Gestion de travaux hors sinistre : travaux courants et ponctuels	Inclus
✓ Aide à la déclaration des revenus foncier	Inclus
✓ Traitement du congé donné par le bailleur avec AR (pour vente, occupation, motif légitime et sérieux)	Inclus, hors frais et honoraires d'huissier ou d'avocat.
▪ Frais de dossier de clôture compte bailleur	75 € TTC

EGALEMENT INCLUS DANS LA GESTION COURANTE

- | | | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| ✓ Appel des loyers | ✓ Encaissement des loyers | ✓ Révision annuelle des loyers | ✓ Traitement du congés locataire |
| ✓ Quittancement | ✓ Imputation des travaux aux loyers | ✓ Suivi des entretiens courants | ✓ Comptabilité immobilière |
| ✓ Etablissement Attestation CAF | ✓ Paiement propriétaires | ✓ Régularisation des charges | ✓ Accès Extranet bailleur |

CONDITIONS GÉNÉRALES :

1. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises, au taux de TVA en vigueur inclus.

2. Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :

- pour une location : à la signature du bail et, le cas échéant, à la réalisation de l'état des lieux ;

- pour la gestion immobilière : selon les modalités prévues au mandat de gestion.

3. La remise d'une note d'honoraire est obligatoire.

4. GESTILOCK est habilitée à détenir des fonds dans le cadre de son activité de gestion immobilière, notamment les dépôts de garantie, loyers et charges, conformément à la réglementation en vigueur et dans la limite de sa garantie financière.

Les agents commerciaux mandataires ne sont pas habilités à percevoir directement des fonds pour le compte des clients.

5. La rédaction et la signature des baux d'habitation, commerciaux et professionnels sont assurées par GESTILOCK, par le titulaire de la carte professionnelle ou par un salarié habilité, conformément à la réglementation applicable.

Les agents commerciaux mandataires interviennent exclusivement dans les missions de prospection, de négociation et de suivi, à l'exclusion de la signature de tout acte engageant juridiquement la société.